Villetaneuse, le 24 juillet 2026

Madame, Monsieur
Direction des Relations Internationales

<u>Objet</u> : Coopération scientifique et universitaire avec le Chili : appel à projets 2026

Le Comité **ECOS-Sud**, instrument du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation pour développer la coopération scientifique et universitaire avec certains pays de l'Amérique hispanophone, émet aujourd'hui un appel à projets des actions de recherche bilatérales avec le Chili (ANID).

Au cas où des unités de votre établissement seraient intéressées, je vous invite à soumettre les projets correspondants :

- **<u>Du 24 juillet au 8 septembre 2026</u>, pour les projets de coopération bilatérale avec le Chili, délais de rigueur.**

Le dépôt des projets se fera en ligne sur la plateforme Moveon :
https://paris13.moveonfr.com/form/69c558cd5619b7fce309c8c1/fra

Pour déposer leurs projets, les candidats devront créer un identifiant et un mot de passe. Le projet ainsi que l'ensemble des documents annexes devront y être déposés. Le porteur du projet français devra y déposer sa version.
<u>Le modèle des CV exigé est à respecter **obligatoirement**</u>, pour tous les membres des deux équipes (sous réserve d'inégibilité)
<u>La page de l'aval institutionnel signée est **obligatoire**</u>. Ce document devra être téléversé sur la plateforme avec l'ensemble du projet, ou envoyé par mail au secrétariat d'ECOS Sud jusqu'au 15/09/2026 (**ecos.sud@univ-paris13.fr**). Si ce document n'est pas envoyé, le projet sera déclaré inéligible.
Le porteur chilien du projet devra également soumettre sa version auprès de l'ANID.

Les projets de recherche bilatéraux doivent porter sur des activités de recherche en commun pouvant inclure un volet formation. Le partenaire devra être clairement identifié et sera lui-même tenu de soumettre dans les mêmes délais un projet identique auprès de notre partenaire institutionnel (ANID pour le Chili), selon des modalités définies dans l'appel à projets que cet organisme émet simultanément de son côté. Tous les projets feront l'objet d'une expertise scientifique menée parallèlement dans le pays partenaire, avant décision conjointe. Les résultats seront notifiés aux responsables de projet. Les projets retenus sont destinés à bénéficier d'un soutien des deux parties pour une durée de trois ans.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser la présente lettre dans votre établissement.

Frédéric JAISSER
Président du comité ECOS Sud

ECOS *Sud*, Université Paris 13, 99 avenue Jean-Baptiste Clément 93430 Villetaneuse
Tél : (33) 01 49 40 28 80 ; Courriel : ecos.Sud@univ-paris13.fr
Adresse Internet : https://www.univ-spn.fr/ecos-sud/